

EXTRAIT DE  
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nbre de conseillers en exercice	15
Présents	10
Votants	12
absents	05
Procurations	02

<b>L'an Deux Mil vingt quatre</b> <b>Le 02 Décembre à 18h30</b> Le Conseil Municipal de la Commune de HAUTEFORT, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sur la présidence de Monsieur Jean Louis Pujols Maire.
Date de Convocation du Conseil Municipal : <b>25 Novembre 2024</b>
<b>PRESENTS</b> : Mr PUJOLS Jean-Louis. REBEYROL Elodie. MOUSSEULT Philippe. FORT Sylvette. POUMEAUD Albert. BELLEIL Thomas. BINETRUY/MEYER Nadine. CHABASSIER David. CONTAMINE David. PERTUIS Martine.
<b>ABSENTS</b> : EYSSARTIER Jennifer. MARY Sophie. FALLEAU Geneviève. DECLE Sébastien. DELACOTE Aurélie.
<b>PROCURATIONS</b> : DECLE Sébastien à MOUSSEULT Philippe, FALLEAU Geneviève à FORT Sylvette
<b>SECRETAIRE DE SEANCE</b> : Mme REBEYROL Elodie a été élue.

**OBJET : Convention de Guichet Unique de l'Habitat France Renov' Terrassonnais Haut Périgord Noir 2025-2029**

**Considérant** qu'en matière de politique de développement du territoire, la Commune de **Hautefort** est partenaire, depuis 2022, de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Revitalisation Rurale portée et gérée par la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir.

**Considérant** que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir a mis en place un Guichet Unique de l'Habitat.

**Considérant** que ce guichet propose un service d'information, de conseil et d'accompagnement personnalisé et neutre des particuliers ayant des projets de rénovation et d'adaptation de leur logement sur l'ensemble du territoire intercommunal.

**Considérant** que le Guichet Unique de l'Habitat fonctionne en lien avec le réseau d'espaces « France Services » de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir existant (fixe et itinérant).

**Considérant** qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, la réforme de la contractualisation entre l'Etat et les territoires vise à proposer un cadre renouvelé pour la mise en œuvre du Service Public de la Rénovation de l'Habitat.

**Considérant** que cette réforme permettra de proposer une offre de service public universelle pour la rénovation et l'amélioration de l'habitat privé, sur l'ensemble du territoire national et accessible à toute la population.

**Considérant** que cette réforme marque la fin des contractualisations Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et des plateformes France Renov' telles que nous les connaissons aujourd'hui.

**Considérant** que la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir a anticipé cette réforme d'une année et qu'à ce jour, l'objectif est la confirmation et pérennisation du Service Public de Rénovation de l'Habitat à l'œuvre.

**Considérant** que la Commune de **Hautefort** souhaite renouveler son partenariat avec la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir, les autres Communes partenaires, le Conseil départemental de la Dordogne et l'Agence nationale de l'habitat et pérenniser le travail engagé depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2022 en mettant en place, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, un Guichet Unique de l'Habitat « Pacte Territorial France Renov' » de la CCTHPN, communément appelé : « Guichet Unique de l'Habitat France Renov' Terrassonnais Haut Périgord Noir ».

**Considérant** que le projet de convention Guichet Unique de l'Habitat France Renov' Terrassonnais Haut Périgord Noir décrit de manière détaillée le programme d'actions constitutif du projet du territoire Terrassonnais Haut Périgord Noir, à l'intérieur des trois volets d'interventions suivants :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-212402101-20241202-2024-099-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/12/2024  
Publication : 04/12/2024

- Volet relatif à la dynamique territoriale auprès des ménages et des professionnels,
- Volet relatif à l'information, le conseil et l'orientation des ménages (Espace Conseil France Renov'),
- Volet relatif à l'accompagnement des ménages.

**Considérant** qu'au travers de ce projet de convention, la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir, aux côtés de ses partenaires, dont la Commune de **Hautefort** va continuer à permettre, pendant cinq années supplémentaires :

- Un accompagnement technique et administratif neutre et personnalisé pour l'ensemble des ménages du territoire désireux de faire réaliser des travaux dans leur logement, toutes thématiques de l'habitat confondues et sous conditions,
- Dans certains cas, l'accès à des aides publiques, dont celles de la Commune de **Hautefort** via une enveloppe annuelle de **5 000 €**.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le code de la construction et de l'habitation, notamment les articles R. 327-1 (PIG), L. 321-1 et suivants, R. 321-1 et suivants,

**Vu** le règlement général de l'Agence nationale de l'habitat,

**Vu** le projet de convention Guichet Unique de l'Habitat France Renov' Terrassonnais Haut Périgord de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir sur la période 2025-2029 et ses annexes, annexé à la présente délibération,

**Il est proposé au conseil municipal, oui l'exposé de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré,**

- **D'APPROUVER** le projet de convention Guichet Unique de l'Habitat France Renov' Terrassonnais Haut Périgord de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir sur la période 2025-2029 et ses annexes, annexé à la présente délibération,
- **D'AUTORISER** le Maire à co-signer ladite convention et ses annexes,
- **D'AUTORISER** le Maire à signer ou co-signer toutes les pièces et documents relatifs à ladite convention et ses annexes.

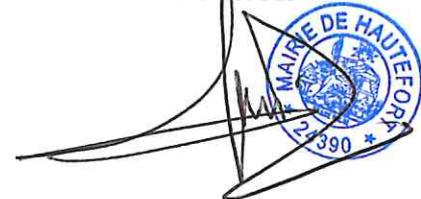
➤ **Adopté à l'unanimité**

Fait et Délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour extrait conforme,

HAUTEFORT le 03/12/2024

LE MAIRE,

Jean Louis PUJOLS



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-212402101-20241202-2024-099-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/12/2024  
Publication : 04/12/2024